



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2070508
dossier lié n° 5300177

Maisons-Alfort, le 18 septembre 2007

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
OPTI PLUS, n° intrant 2070508**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 06/09/2007 d'un dossier, déposé par Société Occitane de Fabrications et de Technologies, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation OPTI PLUS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence SPREADER STICKER SEPPIC, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 5300177, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2013;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour OPTI PLUS est bien strictement identique à celle déclarée pour SPREADER STICKER SEPPIC ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation OPTI PLUS, présentée par Société Occitane de Fabrications et de Technologies , mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit SPREADER STICKER SEPPIC.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'AFSSA recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND